

GÉORISQUES

Rapport de risques

 **Commune recherchée :**

77000 Vaux-le-Pénil

Ce rapport de risques est délivré à titre informatif.
Il a pour but de vous montrer une vision simplifiée des risques naturels et technologiques situés près de chez vous.

Vous pouvez consulter nos conditions d'utilisation sur :
georisques.gouv.fr/cgu

6 Risques naturels identifiés :



INONDATION

 sur ma commune :

EXISTANT



REMONTÉE DE NAPPE

 sur ma commune :

EXISTANT



SÉISME

 sur ma commune :

FAIBLE



MOUVEMENTS DE TERRAIN

 sur ma commune :

EXISTANT



RETRAIT GONFLEMENT DES
ARGILES

 sur ma commune :

IMPORTANT



RADON

 sur ma commune :

FAIBLE

3 Risques technologiques identifiés :



INSTALLATIONS INDUSTRIELLES
CLASSÉES (ICPE)

 sur ma commune :

CONCERNÉ



CANALISATIONS DE TRANSPORT
DE MATIÈRES DANGEREUSES

 sur ma commune :

CONCERNÉ



POLLUTION DES SOLS

 sur ma commune :

CONCERNÉ

Risque d'inondation sur Vaux-le-penil

Risque sur la commune **EXISTANT**

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau.



Zone à risque entraînant une servitude d'utilité publique

Informations détaillées :



PPRN : PPRI Seine de Samoreau à Nandy

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Inondation nommé PPRI Seine de Samoreau à Nandy a été approuvé sur votre commune.

Date de prescription : 20/05/1998

Date d'approbation : 31/12/2002

Le PPR couvre les aléas suivant :

Inondation

Par une crue à débordement lent de cours d'eau

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.

Pour avoir tous les détails sur votre PPR, vous pouvez consulter le site de votre préfecture.



AZI : La Seine

L'atlas des zones inondables (AZI) vise à faciliter la connaissance des risques d'inondations par les collectivités territoriales, les services de l'État et le public.

Risque d'inondation sur Vaux-le-penil



PAPI : PAPI Seine et Marne Francilienne

Votre commune bénéficie d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) dont l'identifiant est 95DRIEE_IF20190001.

Il couvre les aléas et sous aléas :

[Inondation](#)

[Par une crue à débordement lent de cours d'eau](#)

Ce programme vise à réduire les conséquences des inondations sur les personnes et les biens. Un PAPI peut ouvrir droit à des subventions au profit des habitants et les petites entreprises, pour les aides à réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité de leur habitation ou de leur bâtiment.



DDRM : DDRM77

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Inondation](#)

[Par une crue à débordement lent de cours d'eau](#)

7 inondations classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE1804348A	Inondations et/ou Coulées de Boue	15/01/2018	15/02/2018
INTE1615488A	Inondations et/ou Coulées de Boue	28/05/2016	09/06/2016
INTE1322057A	Inondations et/ou Coulées de Boue	19/06/2013	13/09/2013
INTE9900627A	Mouvement de Terrain	25/12/1999	30/12/1999
INTE9800067A	Inondations et/ou Coulées de Boue	16/06/1997	28/03/1998
NOR19830516	Inondations et/ou Coulées de Boue	01/04/1983	18/05/1983
NOR19830204	Inondations et/ou Coulées de Boue	08/12/1982	06/02/1983

Risque de remontées de nappe sur Vaux-le-penil

 Risque sur la commune **EXISTANT**

Une inondation par remontée de nappe se produit lorsque la nappe phréatique (le réservoir d'eau souterrain) sature le sol et remonte à la surface, souvent après des pluies prolongées ou des crues.

Les remontées de nappes peuvent provoquer l'inondation de caves et engendrer l'endommagement du bâti, notamment du fait d'infiltrations dans les murs. A long terme, des infiltrations dans les murs peuvent désagréger les mortiers. Il faut être très prudent lors des opérations de pompage lorsque des caves ont été inondées afin de ne pas fragiliser les murs à cause d'une différence de pression exercée par l'eau.

 Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FORTE	 Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FORTE	 Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FORTE
 Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité MOYENNE	 Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité MOYENNE	 Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité MOYENNE
 Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FAIBLE	 Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FAIBLE	 Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FAIBLE
 Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité INCONNUE	 Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité INCONNUE	 Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité INCONNUE

Informations détaillées :



REMONTÉE DE NAPPES :

Votre niveau d'exposition aux remontées de nappes est : Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe.

L'indication de fiabilité associé à votre zone est : FORTE



PAPI : PAPI Seine et Marne Francilienne

Votre commune bénéficie d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) dont l'identifiant est 95DRIIE_IF20190001.

Il couvre les aléas et sous aléas :

[Inondation](#)

[Par une crue à débordement lent de cours d'eau](#)

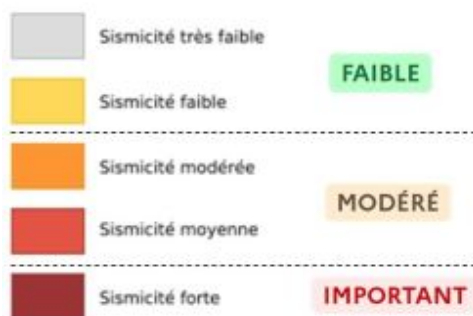
Ce programme vise à réduire les conséquences des inondations sur les personnes et les biens. Un PAPI peut ouvrir droit à des subventions au profit des habitants et les petites entreprises, pour les aides à réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité de leur habitation ou de leur bâtiment.

Risque de séisme sur Vaux-le-penil

Risque sur la commune **FAIBLE**

Les tremblements de terre naissent généralement dans les profondeurs de l'écorce terrestre et causent des secousses plus ou moins violentes à la surface du sol. Généralement engendrés par la reprise d'un mouvement tectonique le long d'une faille, ils peuvent avoir pour conséquence d'autres phénomènes : mouvements de terrain, raz de marée, liquéfaction des sols (perte de portance), effet hydrologique.

Certains sites, en fonction de leur relief et de la nature du sol, peuvent amplifier les mouvements créés par le séisme. On parle alors d'effet de site. On caractérise un séisme par sa magnitude (énergie libérée) et son intensité (effets observés ou ressentis par l'homme, ampleurs des dégâts aux constructions).



Informations détaillées :



SÉISME : Échelle règlementaire et obligations associées

Sur l'échelle règlementaire, à votre adresse, le risque sismique est de **1/5**.

Pour votre sécurité, à partir d'un risque de niveau 2, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir votre risque sismique. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Risque de mouvements de terrain sur Vaux-le-pénil

Risque sur la commune **EXISTANT**

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol.

Les volumes en jeu peuvent aller de quelques mètres cubes à plusieurs millions de mètres cubes.

Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) à très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

Généralement, les mouvements de terrain mobilisant un volume important sont peu rapides. Ces phénomènes sont souvent très destructeurs, car les aménagements humains y sont très sensibles et les dommages aux biens sont considérables et souvent irréversibles.



Informations détaillées :



PPRN : **PPRsecheresse Vaux-le-Pénil**

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Mouvements de terrain nommé PPRsecheresse Vaux-le-Pénil a été prescrit sur votre commune.

Date de prescription : 11/07/2001

Le PPR couvre les aléas suivant :

[Mouvement de terrain](#)

[Tassements différentiels](#)

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.

Pour avoir tous les détails sur votre PPR, vous pouvez consulter le site de votre préfecture.



DDRM : **DDRM77**

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Mouvement de terrain](#)

[Tassements différentiels](#)

1 Mouvements de terrain classés en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE9900627A	Mouvement de Terrain	25/12/1999	30/12/1999

Risque de mouvements de terrain sur Vaux-le-penil

Risque de retrait gonflement des argiles sur Vaux-le-penil

 Risque sur la commune **IMPORTANT**

Les sols qui contiennent de l'argile gonflent en présence d'eau (saison des pluies) et se tassent en saison sèche. Ces mouvements de gonflement et de rétractation du sol peuvent endommager les bâtiments (fissuration). Les maisons individuelles qui n'ont pas été conçues pour résister aux mouvements des sols argileux peuvent être significativement endommagées. C'est pourquoi le phénomène de retrait et de gonflement des argiles est considéré comme un risque naturel. Le changement climatique, avec l'aggravation des périodes de sécheresse, augmente ce risque.



Informations détaillées :



RGA : Échelle réglementaire et obligations associées

Sur l'échelle réglementaire, à votre adresse, le risque de gonflement des argiles est de **2/3**.
Pour votre sécurité, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir le risque.

9 sécheresses classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE2118485A	Sécheresse	01/07/2020	09/07/2021
INTE1917051A	Sécheresse	01/07/2018	17/07/2019
INTE1228647A	Sécheresse	01/04/2011	17/07/2012
IOCE0823837A	Sécheresse	01/01/2006	10/10/2008
INTE9800288A	Sécheresse	01/12/1996	29/07/1998
INTE9700269A	Sécheresse	01/03/1995	19/07/1997
INTE9500748A	Sécheresse	01/10/1992	28/01/1996
INTE9300001A	Sécheresse	01/01/1991	07/02/1993
INTX9110334A	Sécheresse	01/05/1989	27/12/1991

Risque radon sur Vaux-le-penil

 Risque sur la commune **FAIBLE**

Le radon est un gaz radioactif naturel. Il est présent dans le sol, l'air et l'eau. Il présente principalement un risque sanitaire pour l'homme lorsqu'il s'accumule dans les bâtiments.



Informations détaillées :



RADON : Potentiel radon faible : recommandations et obligations

Sur l'échelle réglementaire dans votre commune, le potentiel radon est de **1/3**.

Pour votre sécurité, lorsque le potentiel radon est élevé (niveau 3), il existe des recommandations et une obligation d'informer les acquéreurs ou locataires. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Risque lié aux installations industrielles classées (ICPE) sur Vaux-le-penil

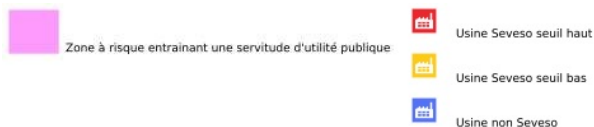
 Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sont les exploitations industrielles ou agricoles susceptibles de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains.

Les établissements Seveso stockent ou manipulent des quantités importantes de substances et mélanges dangereux.

Les établissements Seveso seuil haut stockent plus de substances et mélanges dangereux que les établissements Seveso seuil bas.

Les établissements relevant des rubriques 4XXX sont des établissements qui stockent ou manipulent des substances et mélanges dangereux et sont autorisés ou enregistrés pour cette activité.



Informations détaillées :

1 entreprise(s) SEVESO seuil bas sur la commune

Nom de l'établissement	Statut SEVESO
Entrepôts Pétroliers de la Haute Seine (EPHS)	Seveso seuil bas

3 installation(s) classée(s) non SEVESO manipulant des substances et mélanges dangereux sur la commune

Nom de l'établissement	Statut SEVESO
GENERIS	Non Seveso
VALFRANCE	Non Seveso
PATRIZIA EASY LOGISTIQUE (ex AMF -QSE)	Non Seveso

Canalisations de transport de matières dangereuses sur Vaux-le-penil

 Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Les canalisations sont fixes et protégées. En général, elles sont enterrées à au moins 80 cm de profondeur. Les canalisations sont utilisées pour le transport sur grandes distances du gaz naturel (gazoducs), des hydrocarbures liquides ou liquéfiés (oléoducs, pipelines), de certains produits chimiques (éthylène, propylène...) et de la saumure (saumoduc).

 Produits chimiques  Hydrocarbures  Gaz naturel

Risque de pollution des sols sur Vaux-le-penil

 Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.



Informations détaillées :



SIS :

Votre commune contient un secteur d'information sur les sols (SIS) pouvant occasionner des obligations et des restrictions d'usage.
Renseignez vous auprès de votre mairie.

Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m en annexe 1.

Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m en annexe 2.

Annexe 1 : Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m

Les tableaux ci-dessous répertorient les sites pollués ou potentiellement pollués ainsi que les anciens sites industriels ou activités de service (base de données CASIAS) sur votre commune.

10 sites pollués ou potentiellement pollués à moins de 250m

Identifiant	Nom établissement	Statut instruction
SSP000625501	BRIE ET CHAMPAGNE	Clôturée
SSP61620501	EOLIANCE RESIDENTIEL (EX QUINOA RESIDENTIEL)	Clôturée
SSP000625401	SOCIETE KAPPA	Clôturée
SSP000624601	OPTIROC	Clôturée
SSP000650501	LABORATOIRE DES PONTS ET CHAUSSEES DE MELUN	Clôturée
SSP000624901	RIBATTO	Clôturée
SSP60974303	ETABLISSEMENT PEIGNEN HENRI SA	Clôturée
SSP000625701	Compair Luchard	Clôturée
SSP000625601	AUTO PIECES D'OCCASIONS	Clôturée
SSP001076001	ANCIENNE UIOM	En cours

Annexe 2 : Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m

104 anciens sites industriels ou activités de service à moins de 500m

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3878313	Traitement des ordures ménagères et	Indéterminé	
SSP3877400	Station-service	Indéterminé	
SSP3877328	Station-service	Indéterminé	
SSP3877020	Fabrication de moules et modèles	Indéterminé	
SSP3877004	Atelier de carrosserie automobile	En arrêt	
SSP3876986	Travail des métaux	Indéterminé	
SSP3876982		Indéterminé	
SSP3876903	Vidange - Curage	Indéterminé	
SSP3876902	Atelier de traitement de surfaces	Indéterminé	
SSP3876901	Fabrication de colorants	Indéterminé	
SSP3876900	Fabrication de cartonnages	Indéterminé	
SSP3876899	Traitement des métaux	Indéterminé	
SSP3876898		Indéterminé	
SSP3876780	Traitement de métaux	Indéterminé	
SSP3876371	Station-service	Indéterminé	
SSP3876369	Entrepôt de matériel d'entreprise	Indéterminé	
SSP3876296	Fabrication d'outillage de coupe	Indéterminé	
SSP3876290	Fabrication de seringue hypodermiques	Indéterminé	
SSP3876289	Garage - Station-service	Indéterminé	
SSP3876285	Mécanique de précision	Indéterminé	
SSP3876282	Chaudronnerie - Tôlerie	Indéterminé	
SSP3876074	Stockage et montage de matériel	Indéterminé	
SSP3876072	Construction de compresseurs d'air	Indéterminé	
SSP3876071	Garage - Atelier d'application de	Indéterminé	
SSP3876070		Indéterminé	
SSP3876054	Bâtiments et travaux publics	Indéterminé	
SSP3875876	Travaux publics	Indéterminé	
SSP3875875		Indéterminé	
SSP3875693	Garage	Indéterminé	
SSP3875689		Indéterminé	
SSP3875328	Atelier de métaux	Indéterminé	
SSP3875325		Indéterminé	
SSP3875324	Fabrication de moules et outillage pour	Indéterminé	
SSP3875323	Imprimerie	Indéterminé	
SSP3875322	Fabrique de télécommandes	Indéterminé	
SSP3875321	Garage - Tôlerie - Chaudronnerie	Indéterminé	
SSP3875175	Maçonnerie	Indéterminé	
SSP3875174	Imprimerie	Indéterminé	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3875173	Imprimerie	Indéterminé	
SSP3875172	Matériel agricole et de travaux publics	Indéterminé	
SSP3874978	Dépôt d'hydrocarbures	Indéterminé	
SSP3874543		Indéterminé	
SSP3874542	Atelier de métaux	Indéterminé	
SSP3874541		Indéterminé	
SSP3874540		Indéterminé	
SSP3874539		Indéterminé	
SSP3874493	Usine de fabrication de boissons	Indéterminé	
SSP3874445		Indéterminé	
SSP3874444		Indéterminé	
SSP3874362		Indéterminé	
SSP3874361	Garage	Indéterminé	
SSP3874360		Indéterminé	
SSP3874357	Garage du Bel-Air (ex. Majou)	Indéterminé	
SSP3874338	Tôlerie - Chaudronnerie	Indéterminé	
SSP3874334	Relais des Murgers	Indéterminé	
SSP3874332	Station-service TOTAL	Indéterminé	
SSP3874331	Garage VOLVO	Indéterminé	
SSP3874328	Mécanique de précision	Indéterminé	
SSP3874326	Transports	Indéterminé	
SSP3874073	Fabrique de produits de parfumerie	Indéterminé	
SSP3874072	Fabrique de vernis, laque et peinture	Indéterminé	
SSP3874071		Indéterminé	
SSP3874070	Peintre en lettre	Indéterminé	
SSP3874069		Indéterminé	
SSP3874068	Garage - Station-service	Indéterminé	
SSP3874067	Atelier de métaux	Indéterminé	
SSP3874066	Transformation de matières plastiques	Indéterminé	
SSP3874065	Fabrication de caillebotis	Indéterminé	
SSP3874064	Découpage - Emboutissage de métaux	Indéterminé	
SSP3874063		Indéterminé	
SSP3873736	Fabrique de luminaires	Indéterminé	
SSP3873298		Indéterminé	
SSP3873107	Centrale d'enrobage	Indéterminé	
SSP3873106	Bureau et dépôt de matériel	Indéterminé	
SSP3873105	Dépôt de fournitures générales pour	Indéterminé	
SSP3872748	Atelier de construction de bateaux et	Indéterminé	
SSP3872678		Indéterminé	
SSP3872513		Indéterminé	
SSP3872511	Garage	En arrêt	
SSP3872498	Mécanique générale	Indéterminé	
SSP3872497		Indéterminé	
SSP3872496		Indéterminé	
SSP3872495	Fabrication de télécommandes	Indéterminé	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3872494		Indéterminé	
SSP3872493		Indéterminé	
SSP3872492	Construction mécanique	Indéterminé	
SSP3872491		Indéterminé	
SSP3872490		Indéterminé	
SSP3872489		Indéterminé	
SSP3872488		Indéterminé	
SSP3872487		Indéterminé	
SSP3872486	Atelier de travail des métaux	Indéterminé	
SSP3872372	Station-service	Indéterminé	
SSP3872371		Indéterminé	
SSP3872363		Indéterminé	
SSP3872229	Fabrique de portes métalliques	Indéterminé	
SSP3872228		Indéterminé	
SSP3872127		Indéterminé	
SSP3872126		Indéterminé	
SSP623140	TECHNO-FLEX	En arrêt	
SSP623115	NOWAK	En arrêt	
SSP623105	REPUBLIQUE DE SEINE ET MARNE	En arrêt	
SSP609749	COLOR RENOVATION	En arrêt	
SSP609733	SERVICES PETROLIERS SCHLUMBERGER	En arrêt	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS D'...

Premier risque naturel en France, les
inondations concernent une très grande
majorité des territoires français.

INONDATION ?

Avant une inondation

- **RENSEIGNEZ-VOUS** auprès de la **mairie** sur le type d'inondation qui vous concerne et les mesures de protection (lieux d'hébergement en cas d'évacuation, etc.)
- **FAITES RÉALISER** un **diagnostic** de vulnérabilité de votre maison
- **PRÉPAREZ** votre **kit d'urgence 72 heures** avec les objets et articles essentiels
- **PRÉVOYEZ** les **dispositifs de protection à installer** : sacs de sable, barrières amovibles (batardeaux) et le matériel pour surélever les meubles
- **AMÉNAGEZ** une **zone refuge** à l'étage, avec une ouverture permettant l'évacuation **OU IDENTIFIEZ** un lieu à proximité pour vous réfugier

Quand une inondation est annoncée et que l'eau monte

- **ÉLOIGNEZ-VOUS** des cours d'eau, des berges et des ponts
- **REPORTÉZ** tous vos déplacements, que ce soit à pied ou en voiture
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER** vos enfants à l'école ou à la crèche : ils y sont en sécurité
- **INFORMEZ-VOUS** sur les sites Météo-France et Vigicrues
- **INSTALLEZ** les dispositifs de protection, sans vous mettre en danger, et placez en hauteur les produits polluants
- **COUPEZ**, si possible, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage
- **RÉFUGIEZ-VOUS** dans un bâtiment, en hauteur ou à l'étage, avec le kit d'urgence 72 heures
- **NE DESCENDEZ PAS** dans les sous-sols ou les parkings souterrains

Pendant toute la durée de l'inondation



NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE, 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS DE...

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

SÉISME ?

Avant les secousses, préparez-vous

- **REPÉREZ les endroits où vous protéger :** loin des fenêtres, sous un meuble solide
- **FIXEZ les appareils et meubles lourds** pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H** avec les objets et articles essentiels
- **FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité** de votre bâtiment



Pendant les secousses

- **ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR**, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ÉLOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT**
- **NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES** ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- **EN VOITURE, NE SORTEZ PAS** et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- **RESTEZ ATTENTIF :** après une première secousse, il peut y avoir des répliques



Après les secousses



SORTEZ DU BÂTIMENT, évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer



ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS D'...

Un accident industriel peut exposer la population et l'environnement à des effets thermiques, toxiques ou de surpression, jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres du lieu de l'accident.

ACCIDENT INDUSTRIEL ?

Si vous vivez dans une zone à risques industriels majeurs

- **DEMANDEZ À VOTRE MAIRIE** les brochures d'information éditées par l'industriel en lien avec la **préfecture** : elles informent sur les signaux d'alerte et indiquent la conduite à tenir

- **IDENTIFIEZ LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE** pour le reconnaître en cas d'événement

- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72h** et munissez-vous de gros scotch

Alerte



Fin d'alerte



En cas d'accident industriel, dès que vous entendez le signal sonore d'alerte

- **METTEZ-VOUS À L'ABRI** dans un bâtiment en dur, fermez portes et fenêtres
- **CALFEUTREZ AVEC LE GROS SCOTCH LES OUVERTURES ET LES AÉRATIONS**, arrêtez la ventilation et la climatisation
- **SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE**, gagnez un bâtiment le plus rapidement possible
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS**, ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques ou les secours

- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** afin de vous protéger des éclats de verre éventuels

- **EN CAS DE GÊNE RESPIRATOIRE** respirez à travers un linge humide



Jusqu'à la fin de l'alerte



RESTEZ À L'ÉCOUTE
des consignes des autorités



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER
afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI,
n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



NE FUMEZ PAS,
évittez toute flamme ou étincelle